



ECOLE NATURE ET SANTE

ORGANISME PRIVE D'ENSEIGNEMENT EN NATUROPATHIE

Siège Social : Claudine Camprini – Les hauts de Vaugrenier – 3 allée des mimosas

06270 Villeneuve Loubet

Tél : 06 88 46 50 97 E.mail : info@azurnaturo.com Site : www.azurnaturo.com

RCS Antibes 508 376 167

CONTRAT D'ENSEIGNEMENT

Le règlement des droits d'inscription se fait par chèque, libellé à l'ordre de L'ECOLE NATURE ET SANTE et envoyé à : Claudine Camprini – Les Hauts de Vaugrenier – 3 allée des mimosas – 06270 Villeneuve Loubet

Pour des facilités de paiement, vous pouvez contacter Claudine Camprini au 06 88 46 50 97

1. Conditions générales d'inscription et d'utilisation

La signature du contrat d'enseignement entraîne l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales par l'Elève qui en font indissociablement partie.

L'Elève déclare avoir pris connaissance des renseignements fournis dans la documentation de L'ECOLE NATURE ET SANTE disponible sur le site internet www.azurnaturo.com, à savoir : nature, durée, tarifs, et conditions de paiement des formations.

ECOLE NATURE ET SANTE propose une formation de Praticien Naturopathe en deux ans à raison d'un week end par an. Voir programme sur le site internet www.azurnaturo.com

2. Service d'assistance pédagogique

La formation proposée de Praticien Naturopathe par ECOLE NATURE ET SANTE se compose de différents modules d'enseignement dont le détail est précisé sur le site internet d'ECOLE NATURE ET SANTE. ECOLE NATURE ET SANTE se réserve le droit de modifier, à tout moment, tout ou partie d'un service proposé, ces modifications restant sans effet sur le contrat en cours.

3. Plan d'études – Validation des études

ECOLE NATURE ET SANTE souhaite apporter des connaissances de qualité et des outils nécessaires performants à l'accompagnement de celles et ceux qui désirent se former à la Naturopathie et ses techniques annexes. L'enseignement original de cette école ouvre sur de nouvelles approches et des techniques permettant l'élargissement de l'art de soigner, offrant une alternative à la thérapeutique occidentale traditionnelle. Sur le plan pédagogique et scientifique, ECOLE NATURE ET SANTE définit la place qui revient aux

médecines naturelles et énergétiques en complément de la médecine officielle. Cette démarche d'ouverture permet d'accéder aux sciences humaines devenues indispensables face à une médecine hyper technique, déshumanisée et parfois limitée dans ses indications. Les formations s'adressent à tout élève souhaitant s'engager dans un métier porteur de sens et de valeurs humaines avec sérieux et compétences dans le domaine de la Santé au Naturel.

Ces formations s'adressent également à toute personne désireuse d'apprendre les bases de l'Hygiénisme à visée personnelle afin de comprendre comment gérer sa santé de façon naturelle. La Naturopathie étant l'apprentissage d'une nouvelle façon d'envisager la santé et son chemin de vie, chaque étudiant pourra évoluer et progresser à son rythme afin d'optimiser au maximum sa formation. ECOLE NATURE ET SANTE se veut à échelle humaine en s'imposant des effectifs réduits, en créant un relationnel grâce à la synergie entre les enseignants et les étudiants pour le bon déroulement des études. L'encadrement sera individuel. Les formateurs seront joignables par téléphone ou par mail tout au long de la formation. La pédagogie de l'école est active, dynamique, basée sur la pratique, les échanges entre participants et formateurs, des exercices progressifs qui permettent la mise en situation et la présentation de cas cliniques concrets. Tous ces facteurs réunis permettront d'optimiser l'enseignement dans le but d'obtenir les connaissances nécessaires pour devenir des professionnels de la santé compétents.

Les conditions d'admission aux formations dispensées par ECOLE NATURE ET SANTE sont les suivantes, à savoir : être majeur au moment de l'inscription, être titulaire du baccalauréat (toutes séries) ou équivalences scolaires ou professionnelles, équivalences d'autres écoles de naturopathie. Cependant, ECOLE NATURE ET SANTE accepte au vu d'une lettre de motivation et d'un entretien téléphonique avec la directrice ceux qui peuvent se prévaloir de l'acquisition de bonnes notions en médecines naturelles ou encore qui veulent suivre un enseignement à titre personnel.

L'inscription sera considérée comme valide à la réception du bulletin d'inscription dûment rempli et signé accompagné du contrat d'enseignement daté et signé, du règlement et des pièces demandées.

Pour les stages pratiques, l'Elève recevra plusieurs mois à l'avance, le programme de tous les stages proposés

accompagné du bulletin d'inscription afin que l'Elève puisse réserver rapidement son stage et s'organiser. Le planning des stages pratiques est à consulter également sur le site d'ECOLE NATURE ET SANTE. L'inscription aux stages pratiques sera effective à réception du bulletin d'inscription dûment rempli et signé, accompagné de 30% d'arrhes. Le solde sera versé le premier jour du stage. A la fin de chaque stage pratique, l'Elève recevra une "Attestation de Formation" délivrée par ECOLE NATURE ET SANTE.

ECOLE NATURE ET SANTE se réserve le droit d'annuler un stage pratique si le nombre d'élève s'avère insuffisant. L'élève sera prévenu plusieurs jours à l'avance. Dans ce cas, les arrhes versées seront remboursées à l'Elève.

Dans la mesure où les disciplines enseignées dans notre école ne sont pas encore reconnues par les pouvoirs publics (Code de l'Education pour le contenu et Code de la Santé pour l'exercice professionnel) du fait du vide juridique dans ces domaines d'enseignement et d'activité, ECOLE NATURE ET SANTE ne peut délivrer de Diplômes d'Etat. En aucun cas les diplômes délivrés par ECOLE NATURE ET SANTE n'autorisent leurs titulaires à faire des diagnostics de maladies ou à prescrire des médicaments.

ECOLE NATURE ET SANTE propose une formation sanctionnée par l'obtention d'un certificat. A l'issue de la formation, ECOLE NATURE ET SANTE délivre ainsi des certificats aux stagiaires, après validation de leur mémoire de fin d'études et l'obtention d'une moyenne de 12/20. Le mémoire de fin d'études est basé sur l'exercice de la dissertation, et a pour objet de démontrer, à travers l'étude d'un aspect bien délimité et par la formulation d'une problématique claire et d'hypothèses pertinentes, que l'Elève a fait l'acquisition de manière "synthétique" et "intégrative" du programme qu'il lui a été dispensé.

4. Fourniture des prestations

La fourniture des prestations d'enseignement est réservée à l'Elève ayant préalablement souscrit à l'une ou l'autre des prestations proposées. Dans tous les cas, ces prestations sont strictement personnelles et ne peuvent être transmises ou partagées par l'Elève avec des tiers. La substitution d'élèves en cours d'exécution du contrat est strictement interdite. La reproduction des cours dispensés par ECOLE NATURE ET SANTE par un tiers ou à destination de tiers, est strictement interdite. En cas de changement d'adresse, il appartient à l'Elève de communiquer à ECOLE NATURE ET SANTE sa nouvelle adresse.

5. Durée des prestations d'enseignement

Le contrat est conclu pour une période qui commence à compter de la réception par ECOLE NATURE ET SANTE du contrat d'enseignement dûment signé par l'Elève accompagné de son règlement. Le contrat prend fin à l'issue des examens propres à la formation et de la validation du mémoire de fin d'études.

6. Conditions tarifaires

Les conditions de souscription des prestations

d'enseignement sont mentionnées sur le bulletin d'inscription adressé à l'Elève. Le règlement est joint au contrat. Il peut être réalisé par chèque bancaire.

7. Engagements de l'Elève

Lorsque les stages pratiques sont dispensés au sein d'un établissement, l'Elève s'engage à respecter le règlement intérieur de cet établissement et à se conformer aux horaires des cours et examens qui lui seront communiqués par ECOLE NATURE ET SANTE. Tout manque de respect envers les enseignants ou le personnel de l'établissement entraînera, sans qu'il puisse prétendre à un quelconque remboursement, le renvoi immédiat de l'Elève et l'interruption définitive des prestations d'enseignement.

8. Droit d'auteur – Bases de données

L'ensemble des cours, textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images fourni dans le cadre de l'une ou l'autre des prestations d'enseignement proposées par ECOLE NATURE ET SANTE est, quel que soit le support de l'œuvre, protégé par le droit d'auteur et par le droit protégeant les bases de données dont ECOLE NATURE ET SANTE est, pour le monde entier, le producteur, au sens des articles L. 341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. L'accès au service n'entraîne aucun transfert de droits de quelle que sorte que ce soit au bénéfice de l'Elève. Son contenu ne peut en aucune manière faire l'objet, même partiellement, d'aucune reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'aucune extraction totale ou partielle de données et/ou transferts sur un autre support. Toute autre utilisation est soumise à l'autorisation préalable et écrite d'ECOLE NATURE ET SANTE, sous peine de poursuites judiciaires. Le respect par l'Elève de ces dispositions constitue une condition déterminante et essentielle de l'engagement des parties. En cas de violation des règles d'utilisation des services par l'Elève, ECOLE NATURE ET SANTE se réserve le droit de résilier unilatéralement le contrat, sans délai. Dans ce cas, ECOLE NATURE ET SANTE conservera l'intégralité des sommes déjà versées par l'Elève sans que celui-ci puisse prétendre à un quelconque remboursement, et ce, sans préjudice des autres demandes que ECOLE NATURE ET SANTE pourra former en justice.

9. Délai de réflexion – Résiliation

Il est rappelé que l'article L. 444-8 du code de l'éducation prévoit, à peine de nullité, que le contrat ne peut être signé qu'au terme d'un délai de sept jours après sa réception. Le contrat peut être résilié par l'Elève, ou son représentant légal, si, par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité. Jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, celui-ci peut être unilatéralement résilié par l'élève moyennant une indemnité dont le montant ne saurait excéder 30 % du prix du contrat, fournitures non comprises. Les sommes déjà versées peuvent être retenues à due concurrence. Les livres, objets ou matériels dont le contrat prévoyait la fourniture à l'élève et qui ont été effectivement livrés à la date de la résiliation, restent acquis pour la valeur

estimée au contrat. Il ne peut être payé par anticipation plus de 30 % du prix convenu, fournitures non comprises. Pour les cours dont la durée totale est supérieure à douze mois, les 30 % sont calculés sur le prix de la première année pédagogique telle qu'elle est prévue par le plan d'études. Toute clause attributive de compétence est nulle.

L'Élève qui résilie son contrat par suite d'un cas fortuit ou d'un cas de force majeure en informe ECOLE NATURE ET SANTE en lui adressant une lettre recommandée avec demande d'avis de réception contenant la relation circonstanciée de l'événement qui l'empêche de poursuivre sa préparation à l'Examen, accompagnée de tous les justificatifs utiles. L'attention de l'Élève est attirée sur le fait que les documentations de toute nature fournies dans le cadre des formations ECOLE NATURE ET SANTE ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'indemnité prévue au profit de l'établissement d'enseignement en cas de résiliation, par l'Élève, de son contrat au cours de ses trois premiers mois d'exécution.

10. Droit d'accès au fichier des Élèves inscrits

Les données personnelles que l'Elève communique sont destinées au traitement de sa demande. Ces données ne pourront pas être cédées ou louées à des partenaires commerciaux à des fins de prospection commerciale. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 23 janvier 2006, relative à l'informatique et aux libertés, tout Élève a un droit d'accès et de rectification des informations nominatives le concernant. Ces informations nominatives sont destinées à ECOLE NATURE ET SANTE ; sauf accord écrit de l'Élève, elles ne pourront pas être transmises à des sociétés extérieures.

Je soussigné(e)

Nom : **Prénom :**

Fait à : **Le :**

Faire précéder la signature de la mention :

« Lu et Approuvé, bon pour accord »

Signature :